



PAR COURRIEL

Rimouski, le 25 mai 2026

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
kim.maloney@bape.gouv.qc.ca

Objet : Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Informations complémentaires concernant la question sur les chemins de détour de la séance d'audience publique du 20 mai 2026

Madame,

Par la présente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) vous transmet les informations complémentaires relatives à la question sur les chemins de détour soumise lors de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ayant eu lieu le 20 mai dernier dans le cadre du programme mentionné en objet.

Question 1 : Quelles seraient les distances supplémentaires nécessaires à parcourir en cas de bris des routes 132 ou 199?

Réponse 1 : Selon les analyses succinctes réalisées dans le cadre de cette question, les longueurs des chemins de détour sont variables en fonction des secteurs et des sites, allant de quelques mètres à 520 kilomètres (tableau 1).

... 2

Tableau 1 – Chemins de détour selon les secteurs

Secteur	Détour minimal	Détour maximal	Détour moyen	Détour médian
Bas-Saint-Laurent	1 km	60 km	14 km	15 km
Gaspésie–Rive-nord	< 1 km	520 km	186 km	123 km
Gaspésie–Baie-des-Chaleurs	< 1 km	512 km	122 km	9 km
Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-

Pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine, très peu de chemins de détour sont disponibles avec des possibilités de contournement pour seulement 4 des 54 sites suivis dans ce secteur. Ainsi, sauf pour les sites F0127, F0128, F0129 et F0130 (détour de 3 à 6 kilomètres), un bris au niveau de la route 199 sur les sites suivis entraînerait une rupture de service complète.

Les figures 1 et 2 illustrent deux exemples de chemin de détour.

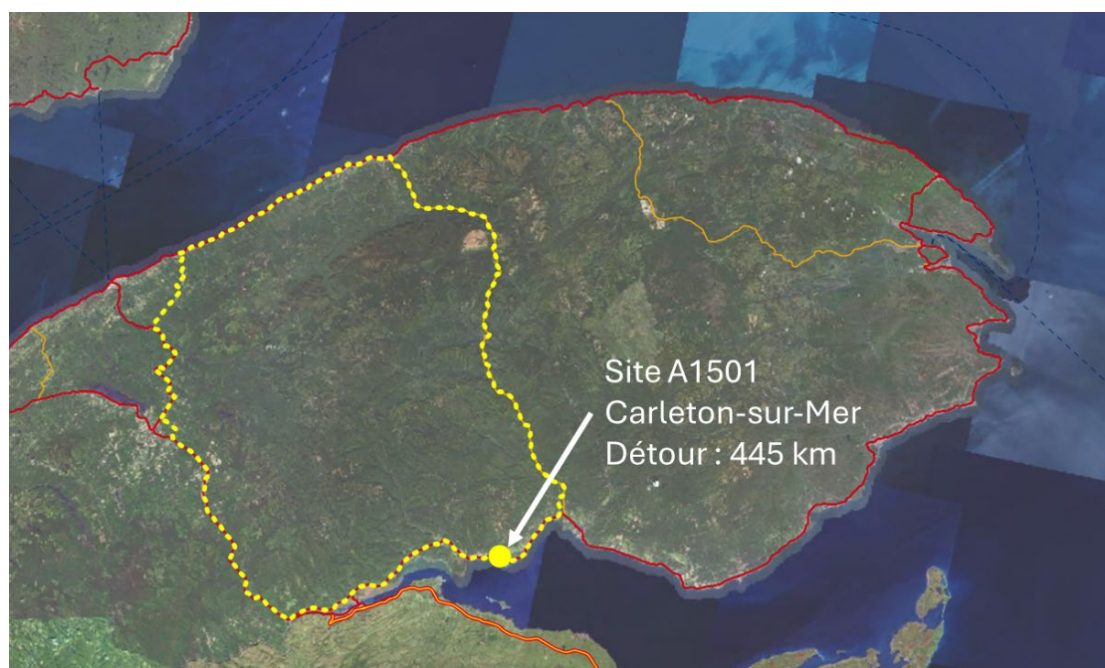


Figure 1. Illustration du chemin de détour de 445 km (pointillé jaune) pour le site A1501, dans la municipalité de Carleton-sur-Mer.



Figure 2. Illustration du chemin de détour de 69 km (pointillé jaune) pour le site B0503, dans la municipalité de Gaspé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la coordination
et des relations avec le milieu,

Gabriel Simard-Johnson
Original signé électroniquement, s'y référer pour authenticité

Gabriel Simard-Johnson

GSJ/JSL/ig